Un tableau « profilé » et opaque !

Compte-rendu de la CAPC N° 3 et 4 du 5 octobre 2016 (Tableau annuel de mutation 2016 – 2ème tour)

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A/2 à la DG.

I - Approbation des procès-verbaux de la CAPC n.3 et 4 du 21 avril 2016 :

Vote unanime de la parité syndicale.

II - Information de la CAPC

a) Cas particuliers : du fait de leur nomination en tant que chefs de service, 2 agents ont été rayés du tableau des mutations. L'administration a mis fin à la mise à disposition d'un agent, du fait de son inscription au stage d'ODJ.

b) Modification de points : les points ont été recalculés à la baisse pour 2 agents.

c) Mouvements non réalisés : 4 agents n'ont pas été affectés sur le poste prévu lors du premier tour de mutation pour diverses raisons.

d) Mouvements internes aux DOM : 5 mouvements ont été effectués (1 en Guadeloupe et 4 en Martinique).

e) Mutations à la DG : 13 mutations ont été prononcées pour la DG à ce jour.

III - Refus de mutation

Un refus de mutation a été examiné : un agent a oublié de cocher la case « Demande liée » dans l'application Mutation. Il a donc refusé sa mutation, mais l'administration lui a appliqué les sanctions administratives (2 ans sans pouvoir déposer de demandes et perte des points de résidence). Solidaires et la CFDT sont intervenus pour plaider la maladresse de l'agent et demandé l'indulgence. L'USD FO a soutenu fermement l'administration puis s'est abstenu ! Solidaires et la CFDT ont voté Contre.

IV - Examen des radiations au tableau 2016

a) Examen des radiations pour motifs de gestion sur demande de l'agent ; 15 examinées

b) Examen des radiations sur demande ; 85 examinées

Vote pour unanime de la parité syndicale.

V - Examen des demandes d'inscription "hors période" au tableau 2016

a) Au titre de la priorité de rapprochement du conjoint ou du concubin : 13 inscrits au tableau avec accord unanime de la parité syndicale.

b) Inscriptions hors période dans le cadre de la réorganisation des services : 2 agents inscrits ; vote pour unanime de la parité syndicale.

c) Autres motifs : 8 inscrits au tableau avec l'accord unanime de la parité syndicale et 2 refus d'inscription avec abstention unanime.

VI - Emplois offerts par enquête

a) Examen des candidatures à un poste d'officier naval, chef de service du patrouilleur garde-côtes de Brest : un seul candidat avec vote unanime de la parité syndicale.

b) Examen des candidatures à un poste d'officier naval, chef de service du patrouilleur garde-côtes de Toulon : aucune candidature.

c) Examen des candidatures à un emploi au pôle BOP-Logistique et informatique à la DNRED-Ivry : 2 candidats, le premier est retenu avec un vote unanime de la parité syndicale.

d) Examen des candidatures à un emploi à la RR de la DNRED-Ivry : aucune candidature

e) Examen des candidatures à deux emplois à la Cellule de Recueil de Preuve Informatique (CRPI) de la DED-Ivry : 7 candidats, l'administration retient le 1er et le 6ème. Solidaires vote contre, abstention de la CFDT et de l'USD-FO.

f) Examen des candidatures pour un emploi au BRCE à la DNRED-Ivry : 4 candidats, l'administration retient le 4ème. Vote contre de Solidaires, abstention de la CFDT et de l'USD-FO.

g) Examen des candidatures à deux emplois au bureau des opérations de la DOD Ivry : 14 candidatures, l'administration retient le 1er et le 12ème. Vote contre de Solidaires, abstention de la CFDT et de l'USD-FO.

h) Examen des candidatures à un emploi de CSDS à la Rochelle Pallice (DR de Poitiers) : 11 candidats, l'administration retient le premier, vote Pour unanime.

i) Examen des candidatures pour 5 emplois pour la création du groupe d'analyse NEMROD (DNRED-Ivry) : 16 candidats, l'administration retient 5 d'entre eux, les 3ème, 4ème, 6ème, 9ème et 11ème place. Vote pour unanime pour les 3ème et 4ème, Solidaires vote contre pour les 3 autres, la CFDT s'abstient pour ces mêmes 3 autres, l'USDFO vote pour le 6ème et s'abstient pour les 2 autres.

j) Examen des candidatures à deux emplois au SNDJ Nice : 1 seule candidature. Elle est retenue par l'administration, avec un vote favorable unanime des OS.

De manière générale, Solidaires a, une fois de plus, dénoncé l'opacité totale (qui ressemble à une forme de cooptation), qui préside aux choix de la DNRED et qui explique notre vote « Contre » systématique.

VII - Mouvements au tableau général des mutations 2016

94 mouvements ont été prononcés par la DG dans le cadre du tableau général des mutations. Une discussion sur les postes à profil a été longuement menée (avec même une interruption de séance), à l'occasion de la mutation d'un agent classé 8ème sur un poste d'agent poursuivant dans un DOM (sachant que 4 originaires ont été ainsi été déclassés). L'administration a estimé que l'agent classé

8ème était le seul à correspondre au profil recherché.

L'ensemble des OS a déploré que les dossiers en compétition n'ont pas été soumis à l'examen lors de la préparation. L'administration a accédé à cette demande.

Concernant les personnes originaires des DOM, Solidaires a précisé que l'article 60 venait d'être modifié, en particulier grâce à l'action de Solidaires Fonction publique, dans le cadre de l'article 32 de la loi sur la déontologie du 20 avril 2016. Cette loi introduit une priorité légale au titre des Centres d'Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) des agents originaires. Le Président a rétorqué qu'il ne s'agissait que d'une priorité subsidiaire et maintenu son choix.

A l'occasion de l'étude du TAM 2016, a été abordée la question de la transformation du CSP de Paris en service facturier unique (SFACT) qui dépendra de la DI de Paris. Dans ce contexte, plusieurs agents ont été mutés en réorganisation.

Solidaires a voté Contre le tableau général, mettant en avant la mise en œuvre du PSD et de son cortège de réorganisations, ainsi que l'opacité du tableau de mutation de la DNRED et le recours aux postes dits à profil. La CFDT s'est abstenu et l'USD-FO a voté Pour.

Rappelons que les votes Contre de Solidaires ne sont jamais dirigés contre les agents, bien évidemment, mais contre la pratique de la DG sur le mode de sélection des candidats.

VIII - Mouvements au tableau général des mutations des spécialistes 2016

3 mouvements ont été prononcés : 2 pour Brest PGC (1 chef de service et 1 commandant de bordée), le troisième concernait un officier naval affecté à la DRGC de Nantes.

Vote Pour unanime.

IX - Reclassement d'un agent

Déclaré inapte à la SU pour raisons médicales, un agent a été reclassé, à sa demande, en OP/CO. Vote Pour unanime de la parité syndicale.

X - Examen d'un détachement dans le corps des agents de catégorie A de la DGDDI

La DG a proposé le détachement d'un ingénieur d'études de 2ème classe afin d'exercer les fonctions d'adjoint technique au CISD de Lille.

Compte tenu de la pénurie d'informaticiens et de la faiblesse du recrutement d'inspecteurs PSE, l'administration a recouru à la Bourse Interministérielle des Emplois Publics (BIEP) pour pourvoir ce poste considéré comme non prioritaire. Abstention unanime des OS.

XI - Questions diverses et / ou de dernière minute

Solidaires a abordé le problème du reclassement des inspecteurs au 9ème échelon, suite à la mise en œuvre du protocole PPCR au 01/01/2017. En effet, les agents actuellement au 9ème seront reclassés au 8ème et, dans le cadre des textes réglementaires actuels, ils ne pourraient plus postuler au TA d'IR3.

Le Président a répondu que les travaux sont menés sous l'égide du Secrétaire Général du Ministère qui négocie avec la DGAFP. Rien n'est actuellement finalisé pour la catégorie A, à la différence des catégories B et C.

Solidaires Douanes était représenté par : Philippe REYNAUD, Jacques CHEMINET, Rénaldo PRATO et Renaud GOYATTON. Pour plus d'information, n'hésitez pas à les consulter.